



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001415-20230531-DGS2023-05-05-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2023

ARRÊTÉ DU MAIRE DÉLÉGATION DE FONCTIONS A Myriam IGHIR 3ème ADJOINTE

DGS-2023-05-05

Le Maire de la commune de Laudun-L'Ardoise

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confie au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal,

Vu la nouvelle liste des adjoints en date du 25 mai 2021 modifiant l'ordre des adjoints et nommant 4 nouveaux adjoints,

Vu l'élection de Mme Jennifer CHAPUIS-FAURE lors du Conseil Municipal en date du 18 avril 2023 suivant délibération n° 2023-04-02bis modifiant l'ordre des adjoints et la nommant 8ème adjointe,

Vu la nécessité de modifier les délégations,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté DGS 2021-05-16 du 31 mai 2021 est abrogé.

Article 2 : Madame Myriam IGHIR, 3^{ème} adjointe, reçoit délégation de fonctions pour prendre les décisions, signer tous les actes, arrêtés dans les domaines et limites suivantes :

Le Cadre de Vie : Embellissement des quartiers, collecte des végétaux et encombrants,

Les Opérations Funéraires et Les Cimetières : suivi des procédures en matière funéraire et suivi de la gestion des cimetières (concessions, règlement, entretien, création...).

La Condition animale.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, Madame Myriam IGHIR sera remplacée dans la plénitude de ses fonctions par Mme Manon CROUSIER.

Article 4 : Cet arrêté prend effet dès sa publication.

Article 5 : La présente décision peut être contestée par saisine du Tribunal Administratif compétent en recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou publication. L'auteur de la décision peut être également saisi d'un recours gracieux.

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 7 : Transmis à la Préfecture du Gard, ampliation au comptable public et notification à l'élu(e) concerné(e)

Laudun-L'Ardoise, le 31 MAI 2023

Le Maire,

Yves CAZORLA



*Notifié à l'intéressée
le 01/06/2023*

Arrêté DGS-2023-05-05